

En quoi consiste la chiropraxie ?

La douleur est souvent liée à un choc, un stress physique et/ou émotionnel, ce qui va se traduire par des tensions musculaires et une diminution de la mobilité de certaines articulations. Ainsi, un déséquilibre postural se crée, ce qui entraîne des informations erronées au niveau du système nerveux.

Le chiropracteur est là pour redonner la bonne information au corps à l'aide de plusieurs outils comme :

- La manipulation (ou *ajustement*): un geste précis, doux et indolore. Cet acte est souvent accompagné d'un bruit sans douleur, qui fait suite à un dégagement de gaz carbonique relâchant l'articulation. *NB : ce bruit n'est pas un os qui craque, ou se brise...c'est une réaction physiologique normale.*
- Les mobilisations, les massages, et des techniques instrumentales (Thompson, Cox, speeder, activator...) entre autres, sont également à sa disposition.

Le corps retrouve peu à peu un meilleur équilibre postural et la douleur disparaît. Mais se contenter de soulager la douleur, bien que fondamental, ne sert à rien à long terme car la cause peut toujours être présente. D'où la nécessité de stabiliser et de traiter la cause en profondeur.

Enfin, la prévention permet un check up pour s'assurer que les causes ne reviennent pas, ou pour limiter leurs conséquences (douleurs, fréquence de réapparition..).

Le nombre de visites dépend du motif de consultation, de la chronicité de la douleur, de la complexité du cas...en général, comptez 3 à 4 séances.

Déroulement d'une séance

La consultation d'un chiropracteur commence par quelques minutes d'interrogation sur les symptômes du patient puis se poursuit par un examen physique neuro-orthopédique rigoureux. Enfin, après la pose d'un diagnostic dans son champ de compétence, le chiropracteur procède à la phase de traitement.

La 1^{ère} visite se déroule en 1h.

Précisions

Le chiropracteur est formé à lire et à analyser les examens complémentaires (imageries, analyses biologiques...). Par conséquent, il est important qu'en première séance, le patient se munisse de tous les examens à sa disposition, pour une vision complète des motifs de consultation.

Enfin, notez que de nombreuses mutuelles remboursent la Chiropraxie. Une note d'honoraire pourra vous être faite, à votre demande.

Margaux Honoré – Chiropracteur

Diplômée de l'Institut Franco Européen de Chiropraxie (IFEC), avec une formation d'une durée de 6 ans agréée par le ministère de la Santé. Master en Vieillesse Handicap : Mouvement et Adaptation (VIHMA) poursuivi par un doctorat en science de la motricité à l'UFR STAPS Paris Sud.

Enseignant-Chercheur dans le domaine d'anatomie descriptive et fonctionnelle ainsi qu'en sciences fondamentales et biologiques à l'IFEC.

Je propose une médecine douce avec des soins adaptés à tous les âges et toutes les activités, centrée sur tous les troubles mécaniques du corps humain, tels que les maux de tête, les douleurs du dos et des membres, les douleurs d'arthrose, de sciatique... avec pour objectif final leur prévention.

Sciences et techniques
des activités physiques
et sportives (STAPS)

Qu'est-ce que la Chiropraxie ?

Définition

La chiropraxie (ou *chiropratique*) est une profession manuelle qui a pour objet la détection, la correction et la prévention des troubles neuro-musculo-squelettiques et de ses conséquences sur le corps humain, dans son ensemble.

Elle s'adresse à tous : les actifs, les seniors, les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes, les enfants, les sportifs... Elle peut également être en complément des traitements des pathologies graves (viscérales, cancéreuses...), sans jamais les remplacer.

C'est une profession de première intention, ce qui veut dire que le patient n'a pas besoin de passer par son médecin généraliste pour venir consulter un chiropracteur. Encore peu connue en France, elle est pourtant la 3^{ème} profession de santé au monde et reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Champs d'application et formation

Elle se fonde sur une conception globale du fonctionnement de l'organisme et vise à apaiser des douleurs mécaniques du corps telles que :

- les maux de tête,
- les torticolis, les douleurs du cou,
- les lombagos, les sciatiques, cruralgies, les hernies discales,
- les tendinites, canal carpien,
- les douleurs d'arthrose,
- les douleurs musculaires ou encore des scolioses,
- les douleurs de mâchoire...

Pour obtenir le titre de chiropracteur, il existe une seule école en France : l'Institut Franco Européen de Chiropraxie (IFEC). Il s'agit d'un cursus de 6 années d'étude à temps plein, soit plus de 5500h d'enseignements théoriques et pratiques, dont deux années d'internat en clinique chiropratique.

DECLARATION DE DEBUT D'ACTIVITE

RESERVE AU CFE UIDFK

AUTO-ENTREPRENEUR PERSONNE PHYSIQUE

ACTIVITE : ☒ COMMERCIALE ☐ ARTISANALE ☒ LIBERALE

Déclaration n° U75074460378
reçue le 22/01/2016
transmise le

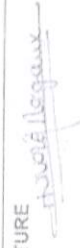
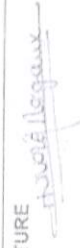
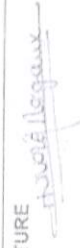
Exemplaire destiné au **DECLARANT**

VOUS NE BENEFICIEZ DE CE REGIME QUE SI VOUS RELEVEZ DU REGIME FISCAL MICRO ET AVEZ OPTÉ POUR LE REGIME MICRO-SOCIAL

1	Avez-vous déjà exercé une activité non salariée ? ☒ oui ☐ non		Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification		817721467
IDENTITE					
2	NOM DE NAISSANCE HONORE		Nom d'usage		
	Nationalité	FRANCAISE	Sexe	☒ M ☒ F	Né(e) le 31/05/1990
	Domicile : rés., bât., n° voie, lieu-dit	30 BD FOCH			Dépt. 75
	Code postal	94170	Commune/Pays	LE PERREUX SUR MARNE	
4	AIDE AUX CHOMEURS CREATEURS OU REPENEURS D'UNE ENTREPRISE (ACCRE)				
	☐ Une demande d'ACCRE est déposée avec cette déclaration, dans ce cas, vous devez remplir l'imprimé spécifique.				
4 bis	☐ Option EIRL				
ACTIVITE					
5	Vous exercez votre activité à : ☐ Votre domicile personnel				
	rés., bât., n° voie, lieu-dit	188 GR CHARLES DE GAULLE	Commune NOGENT SUR MARNE		
	Code postal	94130	Commune NOGENT SUR MARNE		
	SIRET de l'établissement : 817721467 00014				
6	DATE DE DEBUT D'ACTIVITE 22/01/2016				
	Activité : ☒ Permanente ☐ Saisonnière / ☐ Non sédentaire (Ambulant ou Forain)				
	Indiquer l'activité la plus importante CHIROPRACTEUR				
	Le cas échéant, autres activités exercées CHIROPRACTEUR				

DECLARATION SOCIALE

Informations strictement confidentielles adressées uniquement aux organismes sociaux

7	VOUS AVEZ CHOISI L'OPTION MICRO-SOCIAL SIMPLIFIE Option de versement ☒ trimestriel ☐ mensuel des cotisations VOTRE N° DE SECURITE SOCIALE 2900575119324 30 Choix de l'organisme d'assurance maladie des travailleurs non salariés : HARMONIE MUTUELLE N° N7532			
8	OPTION(S) FISCALE(S) VOUS RELEVEZ DU REGIME FISCAL MICRO (BIC ou Spécial BNC) ☐ Option pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu calculé sur le chiffre d'affaires ou les recettes			
9	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OBSERVATIONS : REPRISE SUITE ANNULATION LIASSE PO/PL A TORT			
10	ADRESSE de correspondance : HONORE MARGAUX 30 BD FOCH Code postal 94170 Commune LE PERREUX SUR MARNE	Téléphone(s) 0143241078 / 0613795981 Fax/e-mail honoremargaux.ifec@gmail.com		
11	Le présent document constitue une déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et s'il y a lieu, à l'inspection du travail. Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions. ☒ LE DECLARANT Désigné au cadre 2 <table border="1"> <tr> <td>Certifie l'exactitude des renseignements donnés Fait à CA URSSAF IDF le 22/01/2016</td> <td>SIGNATURE </td> </tr> </table>		Certifie l'exactitude des renseignements donnés Fait à CA URSSAF IDF le 22/01/2016	SIGNATURE 
Certifie l'exactitude des renseignements donnés Fait à CA URSSAF IDF le 22/01/2016	SIGNATURE 			

Vu la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, modifiée relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, et notamment son article 75 ;

Vu le décret n° 2011-32 du 7 janvier 2011 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de la chiropraxie ;

Vu le décret n°2014-367 du 24 mars 2014 relatif à la formation des chiropracteurs et à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2014 relatif à la formation des chiropracteurs et à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2014 relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre de chiropracteur ;

Vu la décision du Ministère en charge de la santé n°2013-94-001 du 6 mai 2013 portant agrément de l'Institut Franco-Européen de Chiropraxie ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé (e) le 31/05/1950, a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme de chiropracteur par l'IFEC ;

Le Président de l'A.F.E.F.C. décerne à

Margaux HONORE

le diplôme de

CHIROPRACTEUR

Pour jouir des droits et des prérogatives qui y sont attachés par les lois et règlements.


Le Président de l'A.F.E.F.C.

N° du diplôme : 000059 - 241

Le titulaire



Fait à Ivry-sur-Seine, le 10 Juillet 2015

Nous Dominique, Cécilia et
Jean Houdré demeurant à
Le Penoux s/Naun, 30 Bd
Foch, certifions héberger notre
fille Margaux Houdré en
notre foyer.

Déclaré pour servir et valoir
ce qui en droit.

A Le Penoux

le 25 février 2016

 Jean Houdré

 Cécilia Houdré



SA au capital de 2 435 285 011 €
RCS Nanterre 542 107 651

VOTRE FACTURE DU 16/02/16 N°523 758 343 220

ZISUBILL6237583432200204524399 770533 J2
DD
303680 29889 7155 1/2 1 5 158



M. MME HONORE
30 BOULEVARD FOCH
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Vos informations Client

- Référence client : 204 524 398
- Compte de contrats : 404 609 893
- Lieu de consommation :
30, BOULEVARD FOCH
94170 LE PERREUX SUR MARNE

MONTANT TTC A REGLER AVANT LE 1^{er} mars 2016

513,87 €

► Merci de tenir compte des délais postaux (2 à 4 jours) pour l'envoi de votre règlement. Vous pouvez aussi payer simplement en flashant le code ci-dessous.

Gaz naturel	513,87 €
Facture TTC	513,87 €
échéance au 1 ^{er} mars 2016	432,65 €
Dont Total hors TVA	81,22 €
Dont Total TVA	

Détails au verso

Vos contacts utiles

Service Clients

@ particuliers.engie.fr
Retrouvez votre espace client
24h/24 - 7j/7

☎ Du lundi au samedi: 8H-21H
N° Cristal 0 969 324 909
APRÈS LE TEMPS D'ATTENTE

✉ ENGIE
TSA 72111-76934 ROUEN CEDEX 09

Dépannage

Urgence sécurité gaz 24h/24 GRDF
N° Vert 0 800 473 333
(Prix de l'appel selon votre opérateur)

Dépannage électricité 24h/24 ERDF
N° Cristal 0 972 675 094
(Appel non surtaxé)

Avec la Facture en ligne, vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client : vous pouvez les consulter et les imprimer comme justificatif de domicile.



Vos consommations facturées

► Du 20/12/15 au 19/02/16, vous avez consommé 9285 kWh de gaz naturel
Cette consommation repose sur les index estimés par le fournisseur.

Votre index estimé au 19/02/16 : 5 5 6 4 2 m³

Votre consommation gaz sera régularisée au prochain passage du distributeur.

Bilan de votre consommation dans les pages suivantes

Vos prochaines échéances

- Prochaine facture vers le 19 avril 2016
- Prochain relevé de compteur vers le 19 avril 2016
- Pour votre prochaine facture, votre compteur sera relevé par un technicien : pour avoir la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles, le technicien du distributeur doit accéder à votre compteur au moins une fois par an.

Comment payer cette facture ?

► Par TIP SEPA : détachez le TIP SEPA en page 3 et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée.
Si la mention "joindre un RIB ou un RIP" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP SEPA le Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne correspondant.

► Par chèque: détachez le TIP SEPA en page 3 suivant les pointillés et joignez votre chèque établi à l'ordre d'ENGIE.

► Par espèces: en vous rendant dans un bureau de poste muni(e) de votre facture.

► Par carte bancaire: depuis votre espace client sur particuliers.engie.fr
ou en flashant le code ci-contre
ou par téléphone au 32 92 (service gratuit + prix appel)

Pour vos prochaines factures, nous vous conseillons :

- la Mensualisation : vous payez mensuellement une somme fixe.
- le Prélèvement automatique : il est réalisé à la date limite de paiement de votre facture.

Pour activer ces services: 0 969 324 909 (Appel non surtaxé)

particuliers.engie.fr

PAIEMENT



FLASHÉZ CE CODE

N° d'adhésion : 2016/ 54585236 / 7247

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés, ALLIANZ France IARD., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 87 rue de Richelieu – 75002 – PARIS, attestons que :

Margaux HONORÉ
30, bv Foch
94170 LE PERREUX SUR MARNE

adhérent au contrat de l'Association Française de Chiropraxie souscrit sous le N° **54585236** est assuré auprès de notre société laquelle garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile exploitation et professionnelle pouvant lui incomber en vertu du droit commun, en raison des préjudices causés aux tiers au cours ou à l'occasion de toutes les activités qui relèvent du titre de **CHIROPRACTEUR** telle que définies dans le contrat susvisé.

La garantie est acquise dans le cadre de toutes les activités qui relèvent du titre de chiropracteur pour les personnes diplômées et autorisées par la loi ou le décret ainsi que les activités de dehors du cabinet y compris lors des interventions dans les clubs sportifs, y compris compétition et lors de salons, séminaires, événements,

Exclus : Les conséquences résultant d'un acte médical à finalité purement esthétique.

La présente attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2016** au **31/12/2016** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Paris, le 23 Février 2016

POUR LA COMPAGNIE ET PAR DELEGATION

Tableau des garanties et franchises
Contrat 54585236

Les garanties du contrat énoncées au présent contrat, s'exercent à concurrence des montants fixés au tableau suivant à partir du 1^{er} janvier 2016.

GARANTIES	MONTANTS MAXIMA GARANTIS – FRANCHISES PAR SINISTRE
Responsabilité Civile Professionnelle	Dommmages corporels, matériels et immatériels confondus : 10 000 000 EUR par sinistre, sans pouvoir dépasser 15 000 000 EUR par année d'assurance. Franchise par sinistre(*) : 150 €
Responsabilité Civile Exploitation	Dommmages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés visés ci-dessous) : Dommmages corporels, matériels et immatériels confondus : 6 100 000 EUR par sinistre dont - dommages matériels et immatériels : 763 000 EUR par sinistre sans pouvoir dépasser, pour les dommages aux biens confiés par vos clients : 7 650 EUR par sinistre Dommmages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle (hors dommages à vos préposés visés ci-dessous) : Dommmages corporels, matériels et immatériels confondus : 305 000 EUR par année d'assurance Dommmages à vos préposés : Dommmages corporels et matériels accessoires : 1 000 000 EUR par année d'assurance Franchise par sinistre (*) : 150 EUR
Défense Pénale et Recours Suite à accident	Remboursement des frais et honoraires exposés à concurrence de 30 500 EUR hors TVA par année d'assurance selon barème prévu aux Dispositions Générales Seuls sont pris en charge, les litiges pour lesquels le montant de la réclamation apprécié à la date de la demande est supérieur à 250 EUR
* sauf sur dommages corporels	

➤ Le contrat souscrit prévoit une garantie de protection juridique pour laquelle chaque adhérent au présent contrat est bénéficiaire selon le tableau des garanties figurant dans la notice d'information